

L'an deux mille vingt-deux et le **10 Novembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Gaëlle LABALME, Evelyne MONFRAY, Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Sophie GUINET donne pouvoir à Karine MOMMESSIN
Franck RAMPON donne pouvoir à Dominique VIOT
Karine POTHIER

Nombre de conseillers en exercice : **14**
Date de la convocation : 28 Octobre 2022

Présents et représentés : 13
Date d'affichage : 28 Octobre 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Election d'un nouvel adjoint
- Acceptation du fond de concours de la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour les travaux de menuiseries
- Avis sur l'installation classées – Unité de Méthanisation – Société METHA Val de Saône à Dracé

Monsieur le maire demande d'ajout d'une délibération :

- Autorisation de signature d'une convention avec l'Agence d'Ingénierie

Et une proposition

- Proposition des délégués au Syndicat des Eaux Veyle Chalaronne

Délibérations :

N°38 : Election d'un 3^{ème} adjoint

M. le Maire informe le conseil municipal qu'Emile Liébaud, 3^{ème} adjoint, a démissionné de son mandat de conseiller et d'adjoint en prévision de son départ de la commune.
Ces démissions sont effectives depuis le 3 novembre 2022.

Sous la présidence de M. Dominique VIOT élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du troisième adjoint en remplacement d'Emile Liébaud, démissionnaire. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

M. le Maire demande qui est candidat pour le poste.

Monsieur Aurélien Berry déclare être candidat.

Le scrutin a lieu à bulletin secret.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 13
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	: 0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	: 0.
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	: 13
f. Majorité absolue	: 8

A / Ont obtenu :

- Monsieur Aurélien BERRY **13 voix (treize)**

Monsieur Aurélien BERRY a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°39 : Acceptation du fond de concours de la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour les travaux de menuiseries

M. le Maire indique que le changement des menuiseries extérieures des bâtiments communaux est éligible à un fond de concours de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Le conseil communautaire a délibéré le 27 septembre 2022 et a décidé d'attribuer la somme de 15 000 € maximum à la commune de Garnerans en vue de participer au financement du changement des huisseries des bâtiments de l'école, de la Mairie et de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **Accepte le fond de concours de la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour le changement des menuiseries extérieures pour un montant de 15 000 €.**

N°40 : Avis sur le Plan d'épandage de l'unité de Méthanisation METHA Val de Saône à Dracé

M. le Maire présente le projet de Plan d'Épandage de l'unité de méthanisation à Dracé à l'Assemblée. La commune est concernée par 2 parcelles chemin de Chassagne pour une surface totale plutôt réduite de 2,1 ha sur un total de 1 382.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention de Karine Mommessin) des membres présents et représentés :

➤ **Donne un avis favorable au Plan d'épandage de l'unité de méthanisation à Dracé**

N°41 : Autorisation de signer une convention l'Agence d'Ingénierie pour un diagnostic voirie

M. le Maire indique que l'entretien des voiries nécessite de faire un diagnostic.

Un projet de convention a été demandé à l'Agence d'Ingénierie de l'Ain pour :

- la visite de l'ensemble des voiries
- la réalisation de plans avec représentation de l'état des voiries en rapport avec les usages et la fréquentation
- une présentation des différentes techniques de reprise et la définition des priorités
- une proposition de programme pluriannuel sur 4 ans de reprises y compris chiffrages et définition des budgets annuels.

La prestation représente 7,5 jours et un montant HT de 3 375 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agence d'Ingénierie du Département et tout document afférant à cette convention.

Proposition des délégués au Syndicat des Eaux Veyle Chalaronne

M. le Maire indique que, suite à la démission d'Emile Liébaud, il convient de proposer un suppléant au syndicat des Eaux Veyle Chalaronne.

Il rappelle que suite au transfert de compétences entre la commune et la communauté de Communes, c'est cette dernière qui délibère pour élire les représentants aux syndicats.

Le conseil municipal, propose à la communauté de Communes Val de Saône Centre, de désigner au syndicat des eaux Veyle Chalaronne (gestion de l'eau potable) comme suppléant Pierre BAILLY-BECHET.

Présentation des rapports RPQS 2021 :

- Assainissement de la communauté de communes
- Eau potable par le Syndicat d'Eau Potable

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Les colis pour les personnes de plus de 75 ans n'ayant pas participé au repas, et qui le souhaitent, seront distribués en décembre 2022.

La cérémonie et la plantation des arbres de naissance ont été décalées au 18 décembre 2022. Les arbres seront plantés comme l'année dernière chemin de Cyprien.

L'animation lettre au père Noël est renouvelée cette année.

Le CCAS est en attente d'une date pour fêter l'anniversaire de Mme Duroux, notre deuxième centenaire de l'année sur la commune.

Une réunion avec les associations est prévue le 14 novembre 2022 pour échanger sur les dates des manifestations et les besoins des associations.

Communication, fêtes et cérémonies

L'école et les pompiers de Garnerans ont participé à la cérémonie du 11 novembre.

Une date a été arrêtée pour la cérémonie des vœux : dimanche 15 janvier 2023 à 11h00.

Urbanisme

Une rampe va être installée au cimetière entre la route et le portail.

Le nouveau tracteur est en cours de finalisation de préparation et devrait être livré courant novembre 2022.

Les travaux chemin de la Gare par l'entreprise SOCAFL démarre le 14 novembre 2022.

Il reste 2 places dans le columbarium ; une extension devra être prévue en 2023.

Les arbres place de l'église, dans la cour d'école et au stade, vont être élagués.

Bâtiments communaux

Les dernières réserves concernant les menuiseries extérieures devraient être levées la semaine prochaine pour clore le projet.

Le chauffage a été remis en route lundi 7 novembre 2022.

Finances

Une commission finances aura lieu mercredi 23 novembre à 20h00.

Questions / informations diverses

Le conseil municipal remercie chaleureusement Sophie Guinet qui a assuré le remplacement de l'ATSEM pendant son arrêt maladie d'une semaine.

La séance est levée à 22 h 41

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 2 décembre 2022 à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

La secrétaire de séance

Marianne MORSLI



Le Maire,

Dominique VIOT

